



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Sylvie BOURGAIS, Maire

Etaient présents : Françoise CALLONNEC L'HENAFF, Loétitia CHAUVIN, Jean-Paul COLANGE, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Annette FOUCART, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Béatrice LEFRANÇOIS, Jean-Charles MASTROIENI, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Renaud SAINT

Absents excusés : Mathilde LERONDEL ayant donné pouvoir à Sylvain GODU
Pierre DE BEAUPUIS ayant donné pouvoir à Bertrand DEMEILLIERS

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2025

Approuvé à l'unanimité.

Révision des tarifs communaux pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Location de la salle des fêtes – Modification du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention de location de la salle des fêtes présentée.

ALTERN – Approbation des statuts modifiés et mandat donné au représentant de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le projet de modification des statuts de la SPL ALTERN, portant notamment sur :
 - La nouvelle répartition du capital social
 - La précision d'une règle de calcul du nombre de représentants par catégorie d'actionnaire
 - La refonte et mise en conformité des statuts visant une plus grande sécurité juridique
- **de donner mandat** au représentant de la commune, Monsieur Fabien GRAS, lors de l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour délibérer sur le projet de modification des statuts de la SPL ALTERN
- **d'autoriser** le représentant dûment habilité à accomplir toutes les formalités légales et réglementaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment de prendre part au vote lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL qui constatera ces modifications.

Contrat d'assurance des risques statutaires - Mutualisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- **autorise** Madame le Maire à signer les contrats en résultant.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 9 décembre 2025

Contrat groupe « Prévoyance » - Modification de la participation communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la participation communale à hauteur de 35% du montant de la cotisation par mois pour chaque salarié ayant adhéré au contrat groupe « prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2026.

Provisions pour risques et charges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription au budget 2025 de la somme de 150,76 € au titre des provisions pour risques et charges (compte 6817).

Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée.


Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil Municipal

Acquisition d'un défibrillateur pour le pôle de santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition d'un défibrillateur extérieur pour le pôle de santé,
- **autorise** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2025.

Levée du conseil municipal à 21h50


Sylvie BOURGAISS, Maire


Lucie DORANGE
Maire Adjoint

Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2025, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage numérique.

Cérémonie des Vœux du Maire 2026 : jeudi 22 janvier 2026 à 18h30 à la salle des fêtes